



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE

L'établissement est implanté en Dordogne, sur la commune de Salagnac. Cinq structures médico-sociales le composent :


- le Foyer d'Hébergement (FH) accueille des personnes handicapées exerçant une activité professionnelle à l'ESAT, assure leur hébergement et leur accompagnement vers l'autonomie.
- l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) accueille des adultes travailleurs handicapés, assure leur accompagnement vers l'autonomie professionnelle et sociale.
- le Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) assure l'accompagnement de personnes à domicile.
- le Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) accueille des adultes travailleurs handicapés, les aide dans l'élaboration d'un projet professionnel et leur permet d'acquérir une qualification reconnue.
- le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) accompagne des adultes handicapés à domicile, contribue à la réalisation de leur projet de vie par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilite leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.




FH | FOYER
D'HÉBERGEMENT
de Clairvivre




FOYER D'HÉBERGEMENT

 EPD DE CLAIRVIVRE
24160 SALAGNAC

 **DIRECTION**
05.53.62.23.86

 direction.fh@epd-clairvivre.org

ACCUEIL SECRÉTARIAT FH/ESAT
 05.53.62.24.80

 secretariat.fh.esat@epd-clairvivre.org

**FOYER
D'HÉBERGEMENT
DE CLAIRVIVRE**

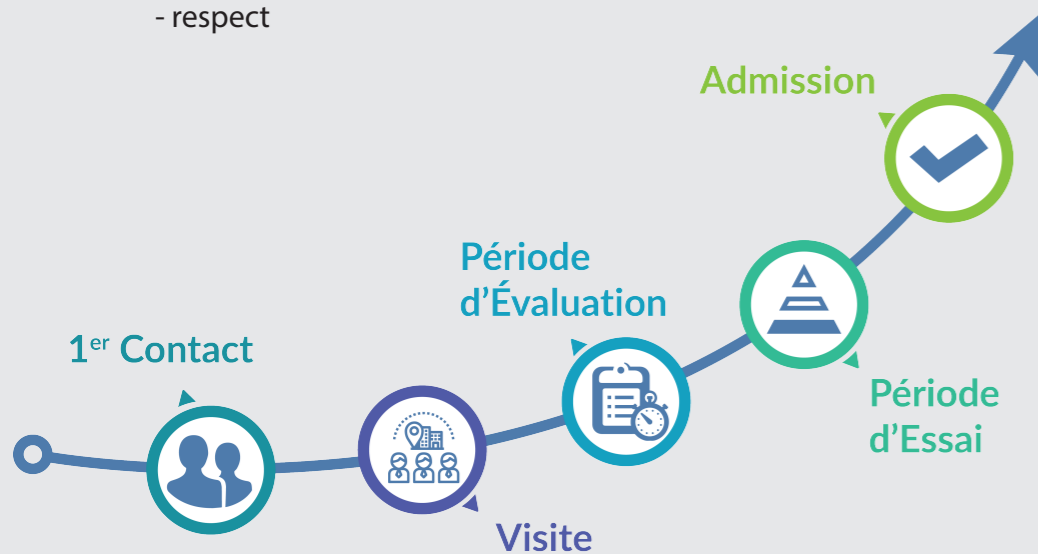
MISSIONS

Conformément à l'article 312.1, alinéa 7 du Code de l'Action Sociale et Familiale :

Le Foyer d'Hébergement a pour mission « l'accueil, et l'assistance dans les actes quotidiens de la vie aux personnes adultes handicapées. Il assure l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité de travail notamment en ESAT.»

OBJECTIFS

- Favoriser l'acquisition ou la progression dans les actes de la vie quotidienne des personnes accueillies (organiser le lieu de vie, aide à la gestion du budget, des achats, de l'argent, travail autour de l'hygiène, habillement, vie domestique, déplacements)
- Contribuer à l'épanouissement, au bien-être et à la santé des personnes accueillies :
 - permettre l'expression
 - travailler autour de l'image de soi, de son identité
 - soutenir la personne accueillie dans la gestion des sentiments, des émotions
 - responsabiliser dans les actes
- Développer la socialisation des personnes accueillies :
 - échange
 - contact avec l'extérieur
 - utilisation des codes sociaux
 - respect



FONCTIONNEMENT

Le Foyer d'Hébergement fonctionne en partenariat avec l'ESAT de Clairvivre, mais il est distinct géographiquement des lieux de production.

Les personnes accueillies présentent des troubles psychiques, des troubles de la conduite et du comportement, et/ou une déficience intellectuelle.

Le Foyer d'Hébergement est composé de :

- Un pavillon d'accueil de jour, lieu de partage et d'activités à destination des personnes accueillies sur la période d'essai de 6 mois renouvelable
- Un hébergement collectif dans le bâtiment principal sur plusieurs étages
- Divers pavillons dans la cité permettant de répondre aux projets individualisés des personnes accueillies
- Un pavillon « Arc en Ciel », lieu de partage et d'activités (Accueil de jour)

Pendant toute la durée du séjour, les personnes accueillies bénéficient d'un encadrement médico-social adapté : des professionnels éducatifs, paramédicaux et médicaux se coordonnent afin d'accompagner les personnes accueillies dans la réalisation de leur projet individualisé.

Pour une admission au Foyer d'Hébergement, il est nécessaire que la CDAPH ait prononcé une orientation FH ou en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM).

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour accompagner au quotidien :

Des professionnels éducatifs, infirmiers, aide soignant, des professionnels de nuit, des professionnels de l'animation et maîtresses de maison.

Pour les consultations :

Un médecin généraliste et un psychologue vacataire.

Un service social :

Un assistant de service social et un agent administratif.

Le secrétariat du Foyer d'Hébergement :

Des agents administratifs dont un chargé des reversements.

L'accueil secrétariat FH/ESAT :

Des agents administratifs.

Ainsi que l'équipe de direction :

Une directrice, des cadres socio-éducatif et un responsable administratif.